

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 17 décembre 2020 à 19h00**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absent excusé :***

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.  
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,  
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
Mme BERTRAND Dorothée, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

***Absent :***

M. PARENT Michael.

***Secrétaire de séance :*** Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

## Délibération n°2020D077 - Environnement, transition écologique et aménagement du territoire - Appel à projet « Mise en œuvre d'un guichet unique de l'Habitat ».

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération du 16 décembre 2010 portant approbation de la création de l'Espace Info Energie ;

Vu la délibération du 14 décembre 2011 portant approbation de la mise en place du Programme Habiter Mieux ;

Vu la délibération du 9 octobre 2012 portant délégation au Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre la partie ingénierie du Programme Habiter Mieux ;

Vu la délibération du 16 décembre 2015 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de la CCFL ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte Flandre et Lys du 19 novembre 2018 portant approbation du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux 2019/2022 ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2018 portant engagement du territoire sur l'élaboration et la concertation du Plan Climat Air et Territoire (PCAET) sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys du 7 décembre 2020 autorisant Madame la Présidente à répondre à l'appel à projet régional « mise en œuvre d'un guichet unique de l'habitat » ;

Vu le dossier de candidature du Syndicat Mixte Flandre et Lys à l'appel à projets susnommé ;

Considérant que la rénovation énergétique constitue un enjeu majeur en région Hauts de France qui compte près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement. Sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys, le parc de logement représente le second secteur de consommation d'énergie derrière les déplacements et devant l'industrie.

Considérant que pour répondre à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui confie aux régions la coordination de l'élaboration d'un programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) et afin de respecter les engagements pris dans le Schéma Régional Climat Air Energie et dans le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, le Conseil Régional des Hauts de France souhaite définir un plan de déploiement des guichets uniques de l'habitat en Hauts de France.

Il s'agit d'un appel à projets auprès de territoires volontaires pour créer un lien unique d'information des habitants dans leur projet de rénovation de logement. Conformément à l'article 22 de la loi TECV, le Guichet Unique de l'Habitat assurera à minima une mission d'accueil, d'information et de conseil de l'habitat. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants.

A plus long terme, ces guichets uniques peuvent de manière optionnelle favoriser la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire.

Considérant que la Région Hauts de France lance un 2<sup>e</sup> appel à projets ouvert aux Collectivités territoriales (EPCI ou Syndicats mixtes) jusqu'au 11 décembre 2020 ;

Considérant que les dispositifs déjà mis en œuvre pour favoriser la rénovation énergétique des logements que sont le programme d'intérêt Général Habiter Mieux et l'Espace Info Energie sont actuellement portés par le Syndicat Mixte Flandre et Lys pour la Communauté de Communes Flandre et Lys et la Communauté de Communes Flandre Intérieure ;

Considérant la nécessité de renforcer la dynamique de rénovation énergétique des logements à l'échelle du territoire de Flandre et Lys pour répondre aux enjeux de transition écologique du PCAET et d'assurer un service à la population de qualité en termes d'amélioration de l'habitat ;

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- DELEGUER la réponse à l'appel à projet de la Région Haut de France dénommé « Guichet Unique de l'Habitat » au Syndicat Mixte Flandre et Lys représenté par Madame la Présidente ;
- AUTORISER le Président à signer toute convention ou tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201217-2020D077-DE